

# Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 07 Mars 2024

Date de convocation : le 26/02/2024

Présents : MM. et MMES,

Bertille ALLEMAND, Christine BADART, Angélique COMBE, Séverine CONTU, Nadine ROUSSET, Annie OGER et, Messieurs Robert BOUVET, Joël BAUD, Claude DEVOCHELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés: Madame Christine PERRET.

Absents non excusés : Madame Coralie HUBERT.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Claude DEVOCHELLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum est respecté La séance est ouverte à 18h12.

## 1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 :

Mme la Maire rappelle qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2024, dans le cadre de la préparation budgétaire.

Mme la Maire rappelle que les taux des taxes directes locales ont été augmentés de 5% en 2021.

#### Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de maintenir les taux pour l'année 2024.

Les taux 2024 sont donc les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 32,42%Taxe foncière (non-bâti) : 81,77%

Taxe d'habitation : 9.86%

Le tableau d'état de notification des taux sera rempli en ce sens et annexé à la présente délibération.

## 2. Compte de gestion de l'année 2023 du budget général de la commune :

Après présentation du compte de gestion du Receveur Municipal, il est proposé son approbation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le compte de gestion 2023 du budget général de la commune dont les valeurs sont identiques à celles indiquées dans le compte administratif de Madame la Maire.

# 3. Compte administratif de l'année 2023 du budget général de la commune :

Sous la présidence de Mme BADART Christine, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi

## **Fonctionnement:**

Dépenses Prévu :

348 430.01 €

Réalisé :

195 273.47 €

Reste à réaliser

0.00€

Recette

Prévu:

348 430.01 €

Réalisé :

402 808.81 €

Reste à réaliser:

0.00€

## **Investissement:**

Dépenses

Prévu:

224 036.33 €

Réalisé :

66 943.70 €

Reste à réaliser:

0.00€

Recette

Prévu:

224 036.33 €

Réalisé :

162 534.03 €

Reste à réaliser :

0.00€

#### Résultat de clôture :

Fonctionnement

207 535.34 €

Investissement:

95 590.33 €

Résultat Global:

303 125.67 €

Mme Bertille ALLEMAND, maire de Châteaubourg, s'étant retiré lors du vote,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

#### Approuve

Le compte administratif du budget communal 2023 et arrête ainsi les comptes

#### 4- Affectation de Résultat sur exercice 2023 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Bertille ALLEMAND, Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressée par Mme Bertille ALLEMAND, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT			
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		
Résultats reportés		197 243,56		
Opérations de l'exercice	195 273,47	205 565,25		
Totaux	195 273,47	402 808,81		
Résultat de clôture		207 535,34		

INVESTISSEMENT				
DEPENSES OU RECETTES OU DEFICIT EXCEDENT				
	88 382,47			
66 943,70	74 151,56			
66 943,70	162 534,03			
	95 590,33			

ENSEMBLE				
DEPENSES OU RECETTES OU DEFICIT EXCEDENT				
	285 626,03			
262 217,17	279 716,81			
262 217,17	565 342,84			
	303 125,67			

Besoin de financement  Excédent de financement	(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)  (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)
Restes à réaliser	★ Indiquer X si absence de restes à réaliser
Besoin de financement des restes à réaliser Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement Excédent Total de financement	95 590,33
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP 000,00 N+1)
Déficit de fonctionnement  Excédent de fonctionnement	(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)  (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

## 5 - Budget Primitif 2024 :

Après présentation des grandes lignes du budget prévisionnel 2024, les sections s'équilibrent comme suit :

En section de fonctionnement pour un montant de : 375 342,34 €

En section d'investissement pour un montant de : 243 034,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2024 de la commune.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit de fonctionnement reporté	Bat5 /	002	Excédent de fonctionnement reporté	182 535,34
011	Charges à caractère général	163 542,12	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	42 000,00	70	Produits des services du domaine et ventes	284,00
014	Atténuation de produits	1 623,00	73	Impôts et taxes	177 646,00
65	Autres charges de gestion courantes	125 906,00	74	Dotations, subventions et participations	14 877,00
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	7 260,00	76	Produits financiers	
68	Dotations provisions semi- budgétaires		77	Produits exceptionnels	
			78	Reprise sur amortissements et provisions	
023	Virement à la section d'investissement	25 000 00			
042	Opérations d'ordre	10 011,22	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :	375 342,34		TOTAL des Recettes de Fonctionnement :	375 342,34
Equilibre de la section =				0,00	

<sup>3°</sup> Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

<sup>4°</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

<sup>5°</sup> Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **INVESTISSEMENT**

DEPENSES				RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté		001	Excédent d'investissement reporté	95 590,33	
16	Emprunt remboursement en capital	8 611,22	021	Virement de la section de fonctionnement	25 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	040	Opérations d'ordre	10 011,22	
204	Subventions d'équipement versées		10	FCTVA, TAM	25 185,23	
21	Immobilisations corporelles	3 600,00	1068	Affectation du résultat	25 000,00	
23	Immobilisations en cours	4 600,00	13	Subventions	24 371,08	
27	Autres immobilisations Financières		16	Emprunts et cautions		
RAR	Restes à réaliser en dépenses d'investissement		024	Produit des cessions d'immobilisations		
040	Operations d'ordre de transfert entre sections	0.00	RAF	Restes à réaliser en recettes d'investissement		
041	Opérations patrimoniales	37 876,71	041	Opérations patrimoniales	37 876,71	
458x	Opérations pour le compte de tiers		458>	Opérations pour le compte de tiers		
Opé.n°14 : Maison e ruine	n	162 346,64				
Opé.n°15 : Aménagement mairi	e	25 000,00				
	TOTAL des Dépenses d'Investissement :	243 034,57		TOTAL des Recettes d'Investissement :	243 034,57	
	Taux de fongibilité fixé par délibération :		ò	Equilibre de la section =	0,00	
	Fongibilité fonctionnement possible	20 024,00	3			
	Fongibilité Investissement possible	1 337 04	1			

# <u>6 – Subventions aux associations :</u>

Mme la Maire rappelle l'importance de la participation de la mairie aux différentes associations et au fonctionnement des organismes publics et la décision en 2021 de faire le choix de 3 associations par année.

Mme la Maire rappelle également que les associations : Union Nationale des anciens combattants et le Relais alimentaire de St Peray quant à elles bénéficieront d'une subvention chaque année aux montants définis ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** pour cette année 2024 de faire le choix des trois associations suivantes : 1 2 3 soleil, la lutte contre le cancer et la FNATH pour les montants qui suivent.

1 2 3 soleil	50€	Relais alimentaire St Peray	300 €
Union Nationale des anciens combattants (Tournon)	50€	La FNATH	50€
Lutte contre le cancer	50 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide de maintenir les subventions de fonctionnement aux organismes publics comme suit

ACCA CHATEAUBOURG	250 €	ASF Association Syndicale	500 €
		Foncière	

### 7 - Tarification cimetière et colombarium :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 12 juillet 2010 concernant la nouvelle tarification du cimetière

Vu la délibération du 12 juillet 2010 concernant la création des concessions cinquantenaires

Vu la délibération du 18 novembre 2021 sur la suppression du CCAS

Madame la Maire propose de réactualiser le tarif des concessions trentenaires et cinquantenaires des cimetières de la commune ainsi que du colombarium applicable à compter du 7 mars 2024.

### Cimetière:

- Concession de 30 ans, 4,5 m2, renouvelable, pour un montant de 315euros
- Concession de 50 ans, 4,5 m2, renouvelable, pour un montant de 360 euros

#### Columbarium:

- Concession de 30 ans, renouvelable, pour un montant de 500 euros
- Concession de 50 ans, renouvelable, pour un montant de 600 euros

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**, de fixer les tarifs des concessions et cases au columbarium, comme proposé ci-dessus à compter du 7 mars 2024.

#### 8 - Tarification location et caution du matériel vidéo :

Madame la Maire fait part au conseil que suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, un nouveau matériel de vidéo a été installé.

Le matériel comprend un vidéoprojecteur.

Le Conseil, après avoir délibéré,

# **DECIDE:**

À l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Tarif de location vidéo : gratuité
Montant de la caution vidéo : 200 €

La séance est levée à 18h45



